



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 2 NOVEMBRE 2016 A 19H00
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-176

OBJET : Principe de ré-adhésion aux Syndicats de traitement d'ordures ménagères et assimilées.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	64
Représentés	22
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANER, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET

Représentés :

Jean-Philippe BEGAT représenté par Jacques Alain BENISTI, Adrien CAILLEREZ représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Olivier CAPITANIO représenté par Michel HERBILLON, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Régis PIO, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Sylvain DROUVILLE représenté par Hervé GICQUEL, Christian FAUTRE représenté par Dominique ADENOT, René GAILLARD représenté par Philippe CIPRIANO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Germain ROESCH représenté par Henri PETTENI, Christel ROYER représentée par Alain PAVIE, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents :

Delphine FENASSE, Pascale MARTINEAU, Gilles PANNETIER, Yoann

Accusé de réception en préfecture
R0320057941-20161102-D16-176-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2016

OBJET : Principe de ré-adhésion aux Syndicats de traitement d'ordures ménagères et assimilées.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 3 de l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant les règles financières et fiscales applicables à la Métropole du Grand Paris,

Vu l'article 5211-61 du CGCT dans sa rédaction issue de la loi NOTRe,

DELIBERE

DECIDE la ré-adhésion de l'EPT ParisEstMarne&Bois au syndicat SMITDUM pour l'exercice du volet traitement de la compétence « déchets ménagers et assimilés » dans le cadre d'une territorialisation pour les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne,

DECIDE la ré-adhésion de l'EPT ParisEstMarne&Bois au syndicat SYCTOM pour l'exercice du volet traitement de la compétence « déchets ménagers et assimilés » dans le cadre d'une territorialisation pour les communes de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Vincennes.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-176-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016